Planche

33 INTERVENTION MOBILE SUR VOIE CENTRALE D'UNE AUTOROUTE OU D'UNE ROUTE À 3X2 VOIES AVEC BAU OU ACCOTEMENT PRATICABLE

CHAMPS D'APPLICATION

- Essais routiers
- Pose et dépose d'une signalisation de chantier

Remarque : Uniquement si la vitesse est inférieure à la vitesse minimum autorisée

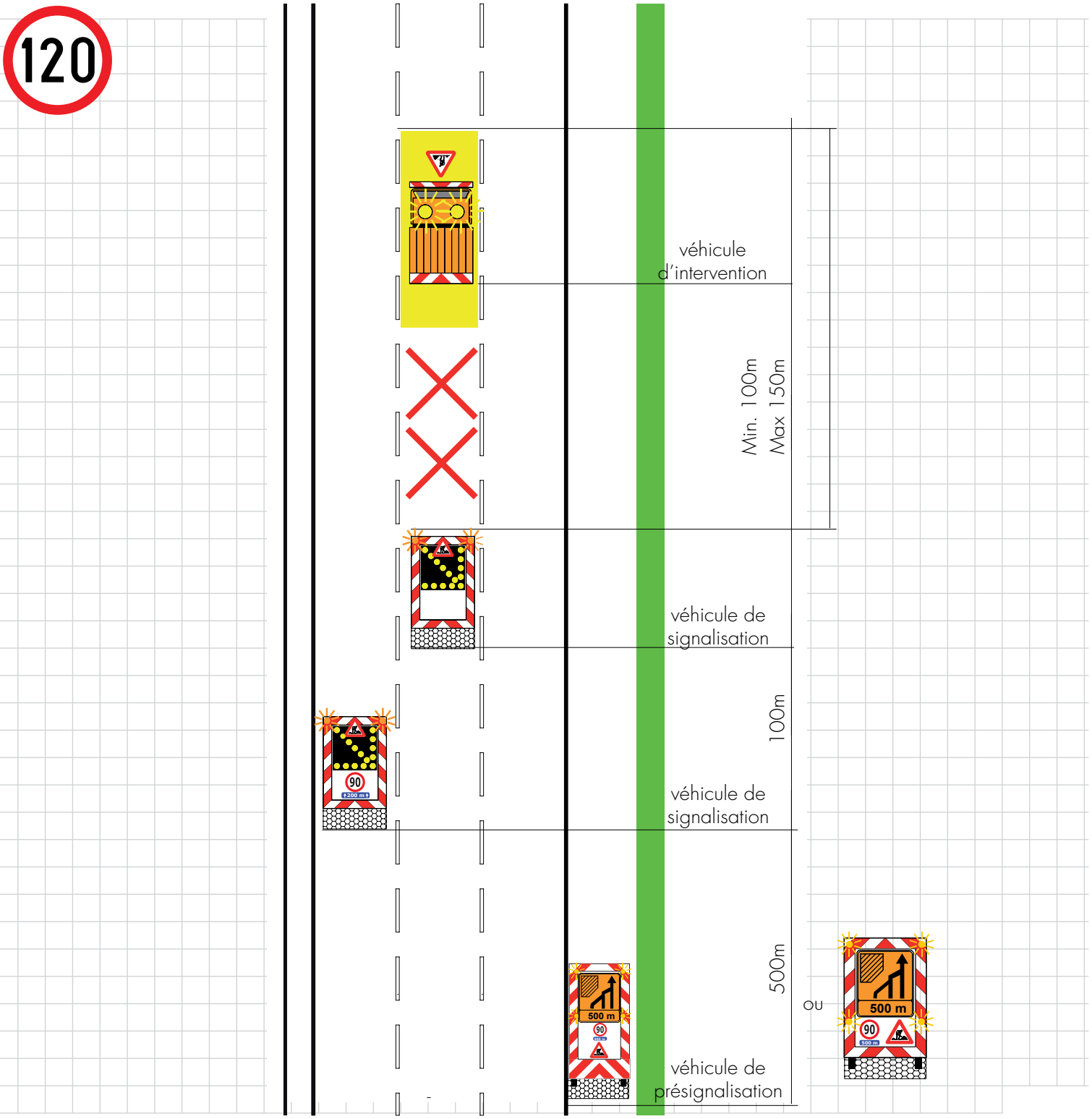

N.B : Cette planche est à adapter pour des cas particuliers (échangeurs, carrefour…). Pour ces cas, il y a lieu d'étudier la solution la plus adaptée et répondant aux prescriptions de Qualiroutes.

Wallonie infrastructures SPW